

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2010

Le onze mars deux mille dix, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 5 mars 2010, affichage effectué le 5 mars 2010).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, Mme Montserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT, Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR, Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, M. Michel MOSSANT, Mme Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, MM. Christophe GOUT, Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, Mme Frédy BAILLY, M. Laurent CADIOT, Mme Bertille HURARD, M. Florian BOHÈME, Mme Nicole ABARRATEGUI, MM. Janick GIROUX, Bruno COMBY, Mme Christelle DO THANH, MM. Claude BOIVIN, Carlos LOPES (arrive à 21h00)

Etaient représentés par procuration :

Mme Régine BENKO.....	par Mme Montserrat LEBLANC
Mme Valérie DOUCE.....	par M. Grégory LECLERC
M. Patrick CADIOU.....	par M. Thierry MICOR
Mlle Cécile CHAUFFRAY.....	par M. Christophe GOUT
M. Gilles GRAPINET.....	par M. Alain MOYON

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2010

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2010 est adopté par **33 voix pour** (ID C [28], HVRE [3], PAO [2]) et **1 voix contre** (M. BOIVIN).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 -DOMAINE – Aménagement de la rue Chanzy – Acquisition amiable à titre gratuit des parcelles de terrains cadastrés AY 608, AY 610, AY 611, AY 612 et AY 614 (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir à titre gratuit des parcelles de terrains pour une superficie de 251 m² dans la perspective d'un projet d'aménagement paysager rue Chanzy au droit de la propriété de la SCI CHANZY.

III.2 -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile de France des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Viroflay (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Arrivée de Monsieur Carlos Lopes à 20h47.

Après interventions de Monsieur le Maire, Messieurs Bohême, Heurtel, Comby, Boivin, le Conseil municipal décide d'émettre, à l'**unanimité**, un avis favorable à l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) pour le périmètre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Viroflay.

III.3 -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – En hommage à Monsieur Robert Chesnoy, attribution d'un nouveau nom à la "Maison Proudhon" qui devient "Maison Robert Chesnoy" (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après intervention de Monsieur le Maire, Messieurs Boivin et Giroux, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de baptiser la "Maison Proudhon" : "Maison Robert Chesnoy" afin de rendre hommage à Monsieur Robert Chesnoy, décédé le 10 octobre 2009. Monsieur Chesnoy a été plusieurs années bénévole puis élu au sein du Comité d'Ile-de-France de Rugby où il a présidé les commissions des épreuves et des calendriers. Il était également vice-président du Comité des Yvelines de Rugby et a été, à partir de 1974 et sans discontinuer, secrétaire puis vice président délégué du ROCHC. Tout le monde le connaissait et l'appréciait pour son efficacité et son dévouement.

III.4 -ADMINISTRATION GÉNÉRALE — SÉCURITÉ ROUTIÈRE – Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) dans le cadre du Document Général d'Orientation 2008 – 2012 (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire, Messieurs Bohême, Comby et Duclos, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines, d'un montant global de 11 350 €, au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2010 pour les opérations suivantes :

- création d'un « village Sécurité routière », parc Charles de Gaulle, les 4 et 5 juin 2010,
- mise en place d'opérations spécifiques Sécurité routière, telles que :
 - semaine nationale annuelle de la mobilité et de la sécurité routière,
 - journée nationale de la courtoisie au volant,
 - conférences-débat dirigeants clubs sportifs,
 - journée sécurité routière séniors,
 - forum des associations,
 - attestation de première éducation à la route pour les classes CM1 & CM2 des écoles élémentaires de la Ville (APER).

III.5 -ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Subvention de 270€ à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, centre de formation des apprentis de Versailles (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de soutenir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes tout en favorisant la politique de l'artisanat, en octroyant une subvention globale de 270 € pour les 6 apprentis domiciliés sur notre commune.

III.6 -RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier comme ci-dessous le tableau des effectifs pour la création d'un poste de puéricultrice afin de permettre le remplacement de la coordinatrice du service petite enfance mutée dans une autre collectivité :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	1	01/04/2010

III.7 -FINANCES – Assainissement – Compte administratif 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Madame Montserrat Leblanc est élue présidente de séance à l'unanimité, pour pallier le départ obligatoire de Monsieur le Maire au moment du vote. Monsieur Michel Mossant présente le Compte administratif 2009. Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le Compte administratif 2009 de l'Assainissement qui lui a été présenté.

Monsieur le Maire regagne sa place et reprend la présidence du Conseil.

III.8 -FINANCES – Assainissement – Compte de gestion 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** le compte de gestion du budget principal de l'assainissement, exercice 2009, dressé par le receveur.

III.9 -FINANCES – Assainissement – Affectation du résultat du Compte administratif 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil Municipal affecte à l'**unanimité** les résultats du Compte administratif 2009 pour l'Assainissement comme suit :

- Excédent de la section d'investissement à affecter au financement de la section d'investissement 498 899,46 €
- Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement 25 352,38 €

III.10 - FINANCES – Assainissement – Vote du budget primitif 2010 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Monsieur le Maire demande si quelqu'un s'oppose à ce que le vote ait lieu globalement et non par chapitre. Le Conseil accepte le vote global à l'unanimité.

Il est procédé au vote du budget assainissement 2010 qui est adopté à l'**unanimité**, après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Giroux. Ce budget reprend les résultats du compte administratif 2009 et s'équilibre pour un montant total de 2 060 658,38 € se répartissant comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 520 126,00 €
- pour la section d'investissement : 1 540 532,38 €

III.11 - FINANCES – Budget Ville – Exercice 2010 - Vote des taux d'imposition (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Boivin et Bohême, le Conseil municipal décide, par **28 voix pour** (ID C [28]) et **7 voix contre** (HVRE [3], PAO [2], Monsieur Boivin [1] et Monsieur Lopes [1]), de retenir les taux mentionnés ci-après :

Taxes	Taux 2010	Bases 2010	Produit attendu
Habitation	14,30 %	47 333 000 €	6 768 619 €
Foncier bâti	19,34 %	35 920 000 €	6 946 928 €
Foncier non bâti	114,61 %	51 400 €	58 909 €
Total			13 774 456 €

III.12 - FINANCES – Remise gracieuse – Taxe d'urbanisme (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, Messieurs Comby et Mossant, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une remise gracieuse de neuf mille huit cent quatre vingt un euros (9 881,00 €) présentée par le comptable pour un contribuable, et portant sur les pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

III.13 - BATIMENT - Construction d'un conservatoire municipal de musique et de danse – Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France en vue de la construction d'un conservatoire municipal de musique et de danse rue Gambetta à Houilles.

III.14 - A - BATIMENT - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir au nom de la Commune avant l'édification d'un nouveau Conservatoire de musique et de danse (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême, Boivin, Giroux, de Madame Leblanc et de Monsieur Comby, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune la demande de permis de démolir avant l'édification d'un nouveau conservatoire municipal de musique et de danse.

III.14 B - BATIMENT - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire au nom de la Commune avant l'édification d'un nouveau Conservatoire de musique et de danse (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune la demande de permis de construire pour l'édification d'un nouveau conservatoire municipal de musique et de danse.

III.15 - ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès du Conseil général des Yvelines dans le cadre de l'aménagement d'un terrain multisports à usage du collège (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, auprès du Conseil général des Yvelines, un dossier de travaux d'aménagement d'un terrain multisports au stade Ostermeyer à usage du collège et à solliciter la subvention correspondante.

III.16 - VOIRIE - Réalisation de travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales du quartier des Blanches – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'approuver le programme d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales du quartier des Blanches pour un montant estimé à 1 396 500 € H.T. et de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

III.17 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association la Balle au Bond pour l'année 2010 bénéficiant d'une subvention en numéraire annuelle d'un montant compris entre 1 500 et 23 000 euros (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association la Balle au Bond concernée par une subvention annuelle comprise entre 1 500 et 23 000 €.

III.18 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la Mission Locale de Houilles - Sartrouville pour l'année 2010 bénéficiant d'une subvention en numéraire annuelle d'un montant supérieur à 23 000 euros (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Madame CAVRET, Présidente de l'association Mission Locale, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mission Locale concernée par une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.

III.19 - URBANISME - Avis de la commune de Houilles sur le projet du Programme Local de l'Habitat de la C.C.B.S.
(Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin, Bohême, Comby et Lopes, le Conseil municipal décide, par **30 voix pour** (ID C [28] et PAO [2]), et **5 voix contre** (HVRE [3], Monsieur Boivin [1] et Monsieur Lopes [1]), d'émettre un avis favorable au Programme Local de l'Habitat de la C.C.B.S..

III.20 - URBANISME - Versement d'une subvention pour surcharge foncière à la société OGIF afin de permettre la réalisation de 38 logements sociaux dans la ZAC de l'Eglise sur l'îlot UZAd (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'accompagner la société OGIF dans le programme de création de 38 logements allant du T1 au T5 et de verser à ce titre une surcharge foncière pour un montant de 271 437,30 €.

III.21 - URBANISME - Demande d'attribution d'une subvention auprès de la CCBS afin de permettre la réalisation de 25 logements sociaux sur un terrain sis 120-122 boulevard Henri Barbusse (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes de la Boucle de la Seine de 13 000 € par logement pour les 25 logements prévus 120-122 boulevard Henri Barbusse fléchés en reconstruction ANRU.

III.22 - URBANISME - Demande d'attribution d'une subvention auprès de la CCBS afin de permettre la réalisation de 12 logements sociaux sur un terrain sis 12 bis rue Daumesnil (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la communauté de communes de la Boucle de la Seine de 13 000 € par logement pour les 12 logements prévus 12bis rue Daumesnil fléchés en reconstruction ANRU.

III.23 - URBANISME - Réalisation de 12 logements sociaux situés sur un terrain sis 12 bis rue Daumesnil à Houilles – Demande de Garantie Communale pour un emprunt avec préfinancement d'un montant total de 205 000 euros contracté par l'OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à répondre aux sollicitations du Bailleur, l'OPIEVOY, afin de garantir l'emprunt contracté par ce dernier, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la réalisation d'une opération de douze logements allant du T2 au T5. A ce titre, la commune sera réservataire de trois logements allant du T2 au T5.

III.24 - URBANISME - Suppression de la ZAC de la Gare (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Monsieur Boivin (ERG) quitte la salle avant la fin des débats à 0h05.

L'ensemble des groupes et élus d'opposition décide de ne pas prendre part au vote.

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Comby, Lopes, Giroux et Bohême, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité des votants**, la suppression de la ZAC de la Gare.

III.25 - URBANISME - Lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de la passation d'un marché d'études sur le secteur de l'ancienne ZAC de la Gare (Rapporteur Monsieur le Maire)

Les groupes d'opposition (HVRE, PAO) et Monsieur Lopes décident de ne pas prendre part au vote.

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité des votants** de lancer une procédure de consultation devant aboutir à la conclusion d'un marché d'études portant sur la définition d'un nouveau projet urbain dans le secteur de l'ancienne ZAC de la Gare.

III.26 - URBANISME - Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur correspondant à l'ancienne ZAC de la Gare (Rapporteur Monsieur le Maire)

Les groupes d'opposition (HVRE, PAO) et Monsieur Lopes décident de ne pas prendre part au vote.

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité des votants**, d'instaurer un périmètre d'études dans l'attente de la définition d'un nouveau projet urbain.

I/ Question orale du groupe Pour et avec les Ovillois

Monsieur le Maire,

Nous recevons les demandes de riverains de la Place André Malraux et du quartier de la gare (côté Réveil Matin) s'adressant à nous en tant que membres de l'opposition. Nous nous faisons l'écho auprès de vous de leurs demandes qui nous paraissent légitimes et que nous appuyons donc.

Ils nous écrivent après vous avoir contacté à plusieurs reprises depuis 10 ans sans que les problèmes qu'ils vous ont soumis aient été résolus.

Leur demande concerne la remise en état des trottoirs, l'embellissement de la zone largement garnie de palissades, non entretenue et à l'état de chantier située en face de la gare notamment l'ilôt central face au parking Vinci. Cette situation perdure depuis la fin des années 90 (plus de 10 ans). Il s'agit d'une zone centrale et stratégique pour notre ville (en face de la gare). Ces terrains n'appartiennent certes pas à la ville mais vous pourriez intervenir de manière résolue avec davantage de fermeté en tant que maire de la ville auprès des propriétaires en leur demandant de faire le nécessaire. Par ailleurs, ou si de telles démarches restent vaines, nous vous invitons à envisager compte tenu du caractère stratégique de cet emplacement, l'acquisition de cet ilôt central dont la surface n'est pas immense, ce qui permettrait d'améliorer et d'aménager le quartier dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des Ovillois.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ce dossier en nous précisant quand et comment cette situation pourra être solutionnée, notamment pour ce qui concerne l'aménagement de l'ilôt central, la remise en état des trottoirs et l'embellissement de cette zone ?

Réponse de Monsieur le Maire

Chers collègues,

Il est vrai que cette situation peut sembler surréaliste pour les personnes qui ne connaissent pas ce dossier.

Vous n'ignorez pas, en tant qu'élus municipaux, que cette zone faisait partie de l'ancienne « ZAC de la Gare » et que, dans un pays de droit, la collectivité ne peut pas intervenir directement sur un terrain privé de son propre chef.

Je n'ai pas souvenir que vous m'ayez une seule fois alerté sur des doléances des riverains. Votre question « faussement naïve » démontre de votre part une attitude opportuniste et démagogique que je regrette vivement.

Nous n'avons naturellement pas attendu votre question pour agir auprès de la société d'aménagement privée SOGAR. Cette société étant mise en liquidation, la Ville est intervenue auprès du liquidateur et du Tribunal de Commerce de Nanterre afin de trouver les conditions de reprise de l'opération d'aménagement notamment de l'ilôt central.

Je vous informe qu'à titre exceptionnel, des aménagements de sécurisation ont été entrepris par la Ville dans ce secteur en décembre 2009.

La suppression de la ZAC de la Gare que nous venons de voter ce soir, permettra à la Ville de créer un périmètre d'études permettant d'avancer sur le devenir de cet espace urbain et d'engager sa réhabilitation dans les meilleurs délais.

Enfin, nous sommes également intervenus à maintes reprises - et encore le 3 mars dernier - auprès du propriétaire de l'immeuble en travaux, situé à l'angle de l'avenue Jean-Jacques Rousseau et de la place André Malraux, pour qu'il termine au plus vite son chantier et que les trottoirs soient ouverts à la circulation des piétons.

Vous le voyez, contrairement à ce que vous laissez entendre nous ne sommes pas restés inactifs dans ce dossier. Mais la Ville comme tout citoyen n'est pas au-dessus des règles et des lois. Bien qu'il s'agisse de terrains privés nous ne ménages pas nos efforts et utilisons tous les moyens légaux pour arriver à une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h40

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 15 avril 2010 à 20h30

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 17 mars 2010 à 20h30 à la Mairie de Houilles

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Alexandre JOLY